



Marloie, le 16 mars 2009

## Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de Développement Rural du 9 mars 2009, à Houyet

**Présents** : M. Yvan PETIT, Président ;

Mmes et Ms. Nathalie JAMIN, Pierre LEDENT, Fabienne ROBA, Michel JEROME, Lionel PLAQUETTE, David CARNOT, Muriel ARNOULD, René PAULUS, Pierre MAIRIAUX, Jean GILLARD, Simone WANTIER, Guillaume RATY, Jean DETHISE, Achille ADNET, Jacques LEBRUN, Colette LISSOIR, Jean LEFEBVRE, Patrick PERPETE, Philippe GILSON, Thierry DARON, Jacques STASSIN, Christiane MINGEOT, Olivier ROSIERE, Micheline MATZ ;  
M. André CHARLIER, Invité ;  
M. Nicolas GOBLET, employé communal en charge du développement rural ;  
Mme et Ms. Jean-Christophe SIMON, Anne-Audrey WAUTERS, FRW.

**Excusés** : Mmes et Ms. Delphine DEPIERREUX, Geneviève GODFRIN, Marie-Claude ABSIL, Christian LAMBERT, Jacky CLEENDERS, Julien LISSOIR, Eddy DEFOSSEZ, Donia ETIENNE, Johan HUBOT, Ginette BASSIAUX, Patricia CLAUDE.

-----

M. SIMON (FRW) souhaite la bienvenue à tous les participants et précise les objectifs de cette réunion de CLDR. Il s'agit de poursuivre le travail entamé lors de la réunion du 12 février dernier, en complétant le document de travail en se divisant en sous-groupes. M. SIMON précise qu'il s'agit bien d'identifier les atouts et faiblesses du territoire au regard des constats dégagés dans les différentes thématiques. L'heure n'est donc pas à trouver des pistes de solutions. Il recommande également de s'attacher aux constats jugés déterminants pour les participants.



Fondation Rurale de Wallonie  
Rue des Tilleuls, 1E - 6900 MARLOIE

Tél: (0)84 21 98 60  
Fax: (0)84 36 88 66  
famenne@frw.be - www.frw.be



## **1. M. PETIT, M. SIMON et M. GOBLET apportent des réponses aux demandes d'informations complémentaires de la dernière séance :**

### **Le Plan HP : Plan d'action pluriannuel relatif à l'habitat permanent dans les équipements touristiques de Wallonie**

Ce plan transversal soutenu par l'ensemble du Gouvernement favorise l'accès aux droits fondamentaux pour tous, notamment le droit au logement, et cible les personnes résidant en permanence dans un équipement touristique.

L'habitat permanent dans les campings et les parcs résidentiels de week-end est une forme de précarité qui touche environ 10.000 personnes en Wallonie. Entre 1993 et 1998, le nombre de résidents permanents a augmenté de 50 %. Une partie de cette population provient des zones urbaines. Certaines personnes ont choisi ce type d'habitat, mais beaucoup y ont été contraintes faute de trouver un logement décent à loyer modéré. Il y a donc lieu à la fois de respecter certains choix de vie et d'aider ceux qui le souhaitent à se reloger dignement, tout en endiguant l'extension du phénomène.

Afin de favoriser l'égalité des chances et l'accès pour tous aux droits fondamentaux, le Gouvernement wallon a adopté un Plan d'action pluriannuel relatif à l'habitat permanent dans les équipements touristiques (Plan HP).

Le Plan HP, piloté par le Ministre-Président et associant tous les ministres, vise à assurer la réinsertion socio-économique des personnes habitant dans un équipement à vocation touristique. Il se décline en deux phases : la Phase 1 veut favoriser la réinsertion dans un logement décent des personnes qui vivent dans un camping ou dans un autre équipement situé en zone inondable ; la Phase 2 vise à revoir au cas par cas la situation des équipements, pour aider les résidents permanents concernés et mieux faire correspondre l'affectation de la zone à son occupation réelle, avec le cas échéant une possibilité de reconversion.

Il est basé sur une implication des communes concernées dans le cadre d'un partenariat public/associatif de tous les acteurs locaux, sur une adhésion volontaire de chacun, y compris des résidents permanents, et sur l'organisation d'une concertation locale entre les parties. Ainsi, les communes adhérentes sont liées par convention de partenariat avec la Région ; leurs missions et obligations respectives y sont consignées. Un comité d'accompagnement est mis en place et piloté par la commune qui doit désigner un chef de projet pour son Plan HP local ; le CA regroupe l'ensemble des partenaires locaux concernés. Une concertation locale doit également être organisée et pilotée par un représentant d'une association

partenaire pour assurer le dialogue avec les résidents permanents notamment. Cette concertation trouve écho au sein du CA.

L'adhésion au Plan HP donne accès à un ensemble de mesures régionales nouvelles ou renforcées destinées à soutenir les communes, les partenaires du plan et les personnes dans leurs démarches de réinsertion :

► Pour les communes :

prime à la démolition des caravanes et abris des personnes relogées, subvention au rachat des parcelles, aides spécifiques dans le cadre du logement, financement d'un travailleur social affecté au Plan HP (antenne sociale), aides spécifiques en développement rural et en travaux subsidiés, formation des intervenants et mise à disposition d'outils réglementaires... ;

► Pour les partenaires :

Financement de la concertation locale, subventions spécifiques aux AIS, formation des intervenants et mise à disposition d'outils réglementaires, possibilité pour le FLW d'acheter et rénover des logements mis à disposition des résidents relogés, ... ;

► Pour les personnes dans leurs démarches de réinsertion :

Allocation d'installation, ADeL (allocation de déménagement et de loyer), garantie locative, accompagnement social, administratif, psychologique, ...

Le Plan HP fait en outre l'objet d'un accompagnement régional.

**Le bilan 'habitat permanent' dans la commune de Houyet :**

HOUYET : Camping de la Lesse : plus de résident

Celles : Parc du Belvédère – parc résidentiel et de loisir : 35 domiciliés - Taxe Seconde Résidence pour les non domiciliés

Hour : le Cheneau : lotissement en zone agricole et de parc (village de vacances) - 0 domicilié (mais possibilité) - Taxe Seconde Résidence + taxe parcelles non bâties (car lotissement, hors zone de loisir)

**Lotissements anarchiques ?**

Les zones de lotissements sont déterminées suivant différents critères :

→ En fonction des terrains situés en zone d'habitat (ou habitat à caractère rural) encore disponibles au Plan de Secteur. Il s'agit souvent d'un développement linéaire (50m. le long des voiries existantes à l'époque)

→ Par rapport aux règles urbanistiques → CWATUPE

Il n'y a pas de règlement d'urbanisme spécifique à la commune de Houyet (sauf RGBSR à CELLES)

Souhaits et recommandations de l'Urbanisme : parcelles plus petites (intérêts économiques), mitoyenneté et « effet rue ».

Différents lotissements sont présents sur la commune de Houyet : Wanlin (lotissement communal), Le Cheneau (principalement des maisons de vacances), Finnevaux (la construction des parcelles se complète), Mesnil Saint-Blaise (+/- au cœur du village - boum de lotisseurs privés – parcelles de 7-8 ares et souvent obligation de construire en voirie), Mesnil Eglise (crainte de voir arriver un lotisseur privé important qui dénature l'aspect du village → c'est peut-être de là que vient la crainte mise en exergue par les consultations citoyennes de voir se développer des lotissements anarchiques ?).

Le village de Herock possède quant à lui un potentiel d'extension freiné par le fait que presque tout est propriété de la Donation Royale.

Les prescriptions urbanistiques sont souvent très strictes et rigides. Si la commune avait plus de 'compétences' en cette matière, elle ferait preuve de plus de souplesse.

### **Villages concernés par la problématique des jeunes livrés à eux-mêmes ?**

La consultation citoyenne met en exergue la problématique des jeunes livrés à eux-mêmes dans les villages de Hour, Houyet et Wanlin.

### **Surreprésentation des personnes âgées ? Présence de Maisons de repos**

Le Home de Mesnil Saint-Blaise propose 96 lits et celui de Wanlin 42 lits. Il a été demandé à l'auteur du PCDR (BEP) de tenir compte de ces données pour l'interprétation des chiffres de la pyramide des âges.

### **Assainissement – épuration - lagunage ?**

D'ici la fin de la législature, un gros pourcentage du territoire communal sera couvert par l'assainissement. Le point sur les différents villages :

- Herock : une étude a été réalisée et il a été estimé préférable qu'Herock reste en épuration autonome.
- Houyet : en cours + projet de station d'épuration à membranes
- Gendron : épuration effective depuis longtemps mais quelques problèmes de performance de la station
- Mesnil Saint-Blaise : épuration effective mais difficultés à la station car trop d'eau pluviale
- Mesnil Eglise : étude demandée
- Hulsonniaux : de gros investissements ont été réalisés et tout l'égouttage est finalisé
- Celles : à l'étude actuellement pour une construction l'année prochaine si tout va bien

### **Autres précisions – M. PETIT**

Seul l'entretien des sentiers balisés de promenades est réalisé par les « Wallo'net ». Lorsque l'on réouvre un chemin ou un sentier, il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'une charge de travail supplémentaire au niveau de l'entretien. Il est donc important d'en étudier préalablement la pertinence.

Au niveau « mobilité », la commune vient de rentrer un dossier important (véhicule + services)

Consciente que le projet de pôle économique de Wanlin risque de souffrir de concurrence (due au retard par rapport aux autres communes environnantes), le Collège étudie actuellement une autre opportunité de développement.

## **2. Le travail en sous-groupes**

Pour diverses raisons, nous avons intégré directement la mise en commun des réflexions des sous-groupes dans le tableau joint à ce présent compte-rendu.